

CDAS 44

du 4 avril 2024

COMPTE-RENDU



finances Solidaires

ACTION SOCIALE EN DANGER !



Le premier CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale) de l'année s'est tenu le 04 avril dernier en présence du Président du CDAS, des délégué-es à l'action sociale et de vos représentant-es syndicaux.

1) Nouveau règlement intérieur des CDAS

A l'unanimité, les organisations syndicales ont voté contre.

Ce nouveau règlement est une grave régression des droits syndicaux, notamment l'article 27 qui limite les disponibilités accordées aux représentants des personnels pour préparer et rendre compte des instances.

2) Les aides à la parentalité

- CESU pour la garde d'enfant et le soutien scolaire élargi aux 6-14 ans, devenu Chèque Famille Finances

Baptisé Chèque Famille Finances pour les différencier du CESU 0-6 ans, il permet de régler les dépenses de garde d'enfants, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école, le soutien scolaire ou les cours à domicile.

Le Chèque Famille Finances est versé en une fois par année civile, de façon forfaitaire, pour l'intégralité de son montant et pour chaque enfant à charge. La valeur faciale des CESU est de 5€, 10€ ou 20€ et le montant annuel est de 200€, 300€ ou 400€ en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR).

- Chèque Sports Finances (12-17 ans)

La création d'un Chèque Sport Finances, pour les enfants de 12 à 17 ans révolus, répond à une

revendication de Solidaires Finances afin de favoriser la pratique sportive des enfants et adolescents.

Soumise à conditions de ressources, cette mesure a été mise en place le 4 septembre 2023.

Le montant forfaitaire annuel de l'aide est 50 € ou 80€ selon le quotient familial de l'agent-e. Il permet de financer les dépenses liées à une pratique sportive : cours ou stages de sport, licences sportives, adhésion à des associations ou clubs sportifs .

Solidaires Finances aurait souhaité que le chèque puisse bénéficier aux enfants dès 6 ans, et continuera à porter cette revendication.

3) Point sur les colonies EPAF de l'été

Le changement dans le mode d'inscription, premier arrivé premier servi, n'a pas permis à tous d'obtenir ses choix de colonies. De plus, la régionalisation des départs, contrainte par les JOP Paris 2024, qui interdit tout rassemblement sur Paris, n'a pas aidé non plus.

Entre les problèmes de connexion et la contrainte des points de départ dans toute la France, la délégation a bien résumé la situation : «le choix des colonies a été effectué selon le point de départ et non par centre d'intérêt ou de la destination finale».

Si vous avez des réclamations, sur les modalités d'inscription, mais aussi sur les conditions du déroulé des colonies, ne pas hésiter à en faire part à la délégation, actionsociale.44@finances.gouv.fr ou directement sur le site de l'EPAF. Vos retours sont importants !



le guide action sociale 2024

4) Actions locales et Répartition prévisionnelle de la dotation annuelle des crédits d'action locale en 2024

Pour rappel sont alloués : 9,57€ par actif, 3,19€ par retraité-e et 36,82€ par enfant, calculés sur l'année N-2.

Pour le 44, le budget local est de 116 719 €.

Les actions prévues en 2024 :

- pour les 6/8 ans ferme pédagogique, le 29 mai.
- pour les 9/10 ans multi activité au château de la Turmelière, vacances de la Toussaint.
- pour les 11/12 ans sortie au Futuroscope, le 29 octobre.
- pour les 13/14 ans parc Astérix le 30 avril.

Le spectacle de Noël se tiendra le 11 décembre à la Cité des Congrès avec la compagnie Mary Candies.

Pour les actifs

- Cadre noir de Saumur le 11 mai, les inscriptions sont toujours ouvertes.
- Week-end au mont saint Michel 8 et 9 juin.
- La Belle et la Bête au Château de Haute Goulaine le 13 octobre, prise en charge totale par l'action sociale.
- Les dates pour les conférences burn-out, et départ à la retraite sont à définir.

Pour les retraité-es

- Sortie abbaye de Fontevraud, pas de date prévue à ce jour.
- Séjour Epaf : Saint-Lary, les 15 et 22 juin.

Pour les consultations psychologue, la délégation a demandé le doublement des permanences. N'hésitez pas à faire remonter vos demandes de consultation en local à la délégation.

5) La restauration en Loire Atlantique

Le plafond revalorisé est passé de 5,89€ à 6€, et pour les indices inférieurs à 540 la prestation repas est revalorisée de 1,47€ à 1,53€.

La revalorisation mise en place au 1er mars aurait dû intervenir au 1er janvier de l'année, sauf que personne au ministère n'a pris la peine de se pencher sur le dossier, bien trop occupés qu'ils étaient par le remaniement ministériel, et on nous demande de ne pas faire de politique ! Aucun effet rétroactif ne pourra s'appliquer, c'est donc les agents qui sont pénalisés à cause de contingences qui leur échappent.

On nous a annoncé la fusion des associations de gestion des restaurants administratifs de Cambronnet et de quai de Versailles, ainsi la même carte de restaurant pourra être utilisée pour les deux sites.

Au sujet du nouvel RIA sur le site de Doumergue, les personnels de l'AGRIMA avaient été laissés dans l'incertitude l'année dernière. Grâce à l'intervention des syndicats et notamment de Solidaires Finances, une aide juridique leur a été fournie, qui a conclu à la continuité de service entre les deux structures, et une embauche leur a été proposée par l'AGRICAN. Sur les 11 membre du personnel, 2 ont choisi la rupture conventionnelle, les autres devraient voir leur emploi préservé.

L'association de gestion tiendra le 9 avril son assemblée constituante et devrait à l'issue voir le jour pour un début d'activité en décembre.



Pour Saint Nazaire, c'est toujours le conventionnement avec le Petit Goinfre et la Marotte.

Cette situation est loin d'être idéale au vu du nombre important d'agent-es sur les deux sites !

Solidaires Finances dénonce cette situation et demande la mise en place d'un restaurant administratif, seule solution pérenne au problème de restauration.

Pour illustration, les agent-es du SDIF de l'antenne de Préssensé se sont vu obligés de payer plein tarif dans un restaurant conventionné au motif que la liste des agent-es pouvant bénéficier du conventionnement n'a pas été établie correctement !

6) Prestations sociales (logement, crèches)

A la demande de Bercy, le mode de gestion du logement social va connaître une évolution importante. En effet le principe du stock de logements réservés, qui ne donnait pas satisfaction, va être révisé.

C'est donc sur une gestion de flux que l'on s'oriente, avec davantage de souplesse en matière de choix, de situation géographique et de disponibilité tout au long de l'année. Solidaires Finances restera vigilant mais salue l'effort pour améliorer le quotidien des agent-es.

Les places proposées dans les crèches atteindront un total de 26 place à la fin de l'année, 14 en agglomération et 12 en périphérie dont 2 à Saint-Nazaire. N'hésitez pas à faire part de vos besoins en la matière auprès de la délégation, ils et elles sont à votre disposition pour répondre à vos besoins sur tout le département en la matière.

7) Recrutement délégué-es à l'Action Sociale

A l'unanimité, les syndicats constatent une dégradation des conditions de travail de nos camarades de l'Action Sociale pour cause de manque de personnels. Cette situation entraîne des problèmes dans les prestations offertes aux agent-es mais aussi dans la gestion quotidienne et le suivi de l'Action Sociale.

Malgré deux interruptions de séance, le président a refusé d'appuyer une demande, pourtant légitime, de se prononcer en faveur du recrutement de personnels supplémentaires.

Devant ce refus les syndicats ont fait voter un vœu syndical pour porter nos revendications auprès du Secrétariat Général :

« Suite au refus du président d'interpeller le niveau national sur les conditions de travail dégradées de la délégation, l'ensemble des représentant-es du personnel présents au Comité Départemental d'Action Sociale 44 du 4 avril 2024 déplore la dégradation des conditions de travail de nos collègues de la délégation.

Nous nous inquiétons de la charge mentale pesant sur nos collègues et des conséquences sur leur santé que la régionalisation n'améliore en rien.

Et nous revendiquons un recrutement à la hauteur des missions confiées à la délégation.»

**Solidaires Finances
luttera sans répit
afin de garantir la
pérennité de l'action
sociale au bénéfice
de toutes les agent-es
et de tous les agents !**

